

IV DÉFINITION DE NORMES INTERNATIONALES S'AGISSANT DE LA SURVEILLANCE D'ÉLECTIONS

M. Neufeld a recommandé que, pour résoudre les difficultés et les problèmes rencontrés par le GANUPT pendant les élections en Namibie, et pour empêcher que de tels problèmes ne se reproduisent pendant des élections de transition auxquelles assisteraient des observateurs de différents pays, on établisse des normes internationalement acceptées quant à l'organisation d'élections démocratiques. On pourrait pour cela créer un «modèle» souple et ouvert du processus électoral démocratique, a-t-il proposé.

Le modèle

M. Neufeld a proposé la création d'un modèle où les différentes tâches intervenant dans une élection seraient décomposées en sous-fonctions. Celles-ci seraient à leur tour réparties entre les nombreuses opérations que suppose leur exécution. Ces dernières seraient également subdivisées jusqu'à ce qu'on arrive à un modèle hiérarchisé du processus électoral dont les différentes activités apparaîtraient sous forme de paliers successifs de plus en plus détaillés. Ce modèle, appliqué à des situations variées, serait amélioré et affiné au fil des ans, a expliqué M. Neufeld, et il pourrait «constituer une norme internationale pour des élections démocratiques.»

L'idée de définir des normes internationales pour assurer que des élections soient démocratiques a suscité des discussions dans deux directions ; à savoir : peut-on définir de telles normes et quels critères l'ONU doit-elle utiliser avant de décider de participer ou non à des élections.

Peut-on définir des normes internationales?

De nombreux participants ont accueilli cette idée avec sympathie, tout en prévoyant plusieurs obstacles à sa réalisation.

Le professeur McCoy a déclaré qu'il existait beaucoup de règlements et de systèmes parlementaires et que les normes des pays en développement pourraient bien ne pas être toutes semblables. Avec M. Rodolfo Cerdas, professeur de science politique à l'Université du Costa Rica, elle s'est demandée comment un modèle pourrait donner naissance à un ensemble de règlements qui tiendraient cependant compte de contextes dissemblables, surtout si l'on considère les capacités administratives et financières de chaque pays. De même, un autre participant a mis en doute la possibilité d'arriver à un modèle véritablement applicable dans des contextes culturels différents.